

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi sixième jour de décembre deux mille vingt et un à vingt heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents :           Lise Castilloux, maire  
                                Paul-Égide Bourdages, conseiller  
                                Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant  
                                Sylvain Bourque, conseiller  
                                Maude Brinck-Poirier, conseillère  
                                Joshua Burns, conseiller  
                                Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est aussi présente :    Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

---

---

## **ORDRE DU JOUR**

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de séance;
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
  3. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021;
  4. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 novembre 2021;
  5. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2021;
  6. Finances /comptes pour approbation;
  7. Correspondance;
  8. Demande de don Guignolée 2021;
  9. Affectations budgétaires;
  10. Liste des routes à déneiger pour l'hiver 2021-2022;
  11. Autorisation déneigement chemin de Musselyville;
  12. Projet caserne-garage- autorisation contrat Télus;
  13. Projet caserne-garage – avenant au marché no. 02;
  14. Projet caserne-garage – Certificat de paiement no. 4;
  15. Report des travaux admissibles au programme d'aide à la voirie locale;
  16. Projet d'éclairage des terrains sportifs – travaux supplémentaires;
  17. Facture Inter Clôtures - clôtures halte routière;
  18. Appel d'offres – disposition de divers équipements;
  19. Mandat firme de recrutement RH<sub>2</sub>0 – embauche DG;
  20. Uniformisation du titre de secrétaire-trésorière pour greffière-trésorière
  21. Mise à jour des prix de location pour la salle multifonctionnelle;
  22. Autres sujets :
    - 22.1 Remise des prix gagnants concours de photos 2021;
    - 22.2 Félicitations au Club Les Amis de la Baie;
  23. Suivi dossier des élus;
- Période de questions;

Ajournement de la séance.

## 1. OUVERTURE DE SÉANCE

La maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture.

### **RÉSOLUTION 021 – 12 - 336**

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-Marc Moses propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 22, autres sujets, ouvert.

Unanimité.

### **RÉSOLUTION 021 – 12 - 337**

## 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

La greffière-trésorière adjointe fait un résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Adopté.

### **RÉSOLUTION 021 – 12 - 338**

## 4. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 NOVEMBRE 2021

La greffière-trésorière adjointe fait un résumé du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 novembre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 novembre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Adopté.

### **RÉSOLUTION 021 – 12 - 339**

## 5. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021

La greffière-trésorière adjointe fait un résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Adopté.

## **RÉSOLUTION 021 – 12 - 340**

### **6. FINANCES / COMPTES POUR APPROBATION**

Il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de novembre 2021 soient acceptés pour un montant global de **665 697.20 \$** Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté.

### **7. CORRESPONDANCE**

#### **7.1 LETTRE DU RÉSEAU DE PROTECTION ANIMALE**

Avis de non-renouvellement d'entente – nouveau fonctionnement à venir.

## **RÉSOLUTION 021 – 12 – 341**

### **7.2 LETTRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE – RAPPORT AUDIT DE CONFORMITÉ**

**Considérant** que la Commission municipale du Québec a transmis à la municipalité une correspondance concernant les rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;

**Considérant** que ces rapports sont publics;

**Considérant** que la lettre de la CMQ et les deux (2) rapports ont été transmis aux membres du conseil municipal;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte le dépôt de la lettre de la CMQ concernant les audits de conformités;

**Que** le conseil municipal confirme le dépôt des rapports d'audits portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations;

Adopté.

#### **7.3 LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

Une partie de la planification des travaux été 2022 – Limite de vitesse au village

## **RÉSOLUTION 021 – 12 – 342**

### **8. DEMANDE DE DON GUIGNOLÉE 2021**

**Considérant** que l'activité annuelle de la guignolée sera différente encore cette année à cause de la pandémie;

**Considérant** la pertinence de soutenir cet organisme cette année;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte de verser un don de 2 015\$ (1\$ par habitant) au comité de la Guignolée de Caplan afin d'aider les familles dans le besoin avant Noël;

Adopté.

**RÉSOLUTION 021 – 12 – 343****9. AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES**

**Considérant** qu'il est nécessaire d'adopter une résolution relativement à la redistribution des fonds pour différents postes budgétaires;

**Pour ce motif**, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** la Municipalité accepte la redistribution des fonds pour chacun des postes budgétaires;

**Que** dans l'éventualité où des fonds sont manquants au budget courant, le Conseil municipal accepte l'affectation du surplus accumulé;

Adopté.

**RÉSOLUTION 021 – 12 – 344****10. LISTE DES ROUTES À DÉNEIGER POUR L'HIVER 2021-2022**

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, une Municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques, dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

**Considérant** que le Conseil municipal peut adopter par résolution des mesures non réglementaires;

**Considérant** l'obligation d'adopter annuellement la liste des routes qui seront entretenues;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers:

**Que** le Conseil municipal décrète que les chemins suivants seront entretenus pour la circulation des véhicules automobiles pour la saison hivernale 2021-2022 soit :

NOM	DÉTAILS
2 <sup>e</sup> Rang Est	de la limite de Saint-Siméon à la route des Érables
2 <sup>e</sup> Rang Ouest	de la route des Érables à la dernière maison à l'ouest de la route Bourdages
3 <sup>e</sup> Rang Ouest	
4 <sup>e</sup> Rang Est	stationnement de la Mélézière aux 2 ans - entente avec Municipalité St-Alphonse (Saint-Alphonse hiver 2021-2022)
Arsenault, route	de la Route 132 au 2 <sup>e</sup> Rang
Aunes, rue des	de la route des Érables à la rue de Cèdres
Bouleaux, rue des	section Est
Bourdages, route	le déneigement pourra être interrompu lors de fortes précipitations ou de vent fort
Cèdres, rue des	
Cerisiers, rue des	Jusqu'à la station de pompage
Chênes, rue des	déneigement après la fin des précipitations, sauf si les propriétaires sont présents en hiver au # 6
Cyprès, rue des	
Dion, route	de la Route 132 au 2 <sup>e</sup> Rang
Épinettes, rue des	
Frênes, rue des	de la Route 132 à la dernière maison # 9, rue des Frênes
Lilas, chemin des	
Loubert, route	jusqu'à la maison # 555

Mélèzes, chemin des	de la Route 132 au 2 <sup>e</sup> Rang
Merisiers, rue des	
OMH au 5, boul. Perron Est (l'entrée)	ancienne rue des Sorbiers
Petit-3 <sup>e</sup> Rang Ouest	jusqu'au réservoir R-1
Peupliers, rue des	
Pins, route des	
Plage-du-Ruisseau, chemin de la	
Plage-du-Village, chemin de la	
Plaines, rue des	
Poirier, route	du 2 <sup>e</sup> au 3 <sup>e</sup> Rang
Pommiers, rue des	
Sapins, rue des	
Saules, rue des	
Trembles, chemin des	

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 12 – 345**

##### **11. AUTORISATION DÉNEIGEMENT CHEMIN DE MUSSELYVILLE**

**Considérant** que le propriétaire du lot 5 522 824 demande l'autorisation d'ouvrir une section de la route de Musselyville afin d'accéder à son érablière;

**Considérant** que l'article 5 du règlement # 127-2004 stipule que le demandeur doit respecter les exigences suivantes:

- obligation d'obtenir selon la permission de déneiger par résolution du Conseil municipal;
- faire le déneigement selon les mêmes largeurs de la Municipalité et prendre les mêmes précautions à l'égard de la propriété privée;
- posséder une assurance responsabilité civile d'un minimum de 1 million de dollars;
- doit aviser s'il y a un circuit de motoneiges;

**Considérant** que le propriétaire a déjà fourni une preuve d'assurance responsabilité de 2 millions de dollars;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers:

**Que** le Conseil municipal accepte de donner l'autorisation au propriétaire du lot 5 522 824 pour faire le déneigement d'une section de la route de Musselyville à la condition qu'il respecte toutes les exigences prescrites au règlement # 127-2005;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 12 – 346**

##### **12. PROJET CASERNE-GARAGE - AUTORISATION CONTRAT TÉLUS**

**Considérant** la nécessité d'installer un système téléphonique à la nouvelle caserne-garage;

**Considérant** que la Municipalité doit à cet effet signer un contrat avec Télus;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte l'entente relative au service Connexion Affaires de Télus pour une durée initiale de 3 ans, en vigueur dès la signature, selon les tarifs proposés dans l'entente au montant de 160.00 \$ mensuel, excluant les taxes;

**Que** le conseil municipal mandate Mme Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Caplan un contrat avec Télus pour l'installation téléphonique dans la nouvelle caserne-garage;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 12 – 347**

##### **13. PROJET CASERNE-GARAGE – AVENANT AU MARCHÉ NO. 2**

**Considérant** que la Municipalité de Caplan a octroyé à DG Construction inc. le contrat de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal (résolution # 021-04-118);

**Considérant** l'avenant au marché no. 2 au montant de 62 136.99 \$, excluant les taxes tel que déposé par la firme Pierre Bourdages architecte inc.;

**Considérant** que des modifications vont majorer le contrat d'un montant total de 2 055 342.83 \$ excluant les taxes,

**Considérant** que ces modifications sont essentielles à la réalisation du projet;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers:

**Que** le conseil municipal approuve l'avenant au marché no 02 déposé par la firme Pierre Bourdages architecte inc. en date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au montant de 62 136.99 \$, excluant les taxes;

**Que** le chargé de projet, Monsieur Claude Desbiens, soit autorisé à signer l'avenant au marché no 02;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 12 – 348**

##### **14. PROJET CASERNE-GARAGE – CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 4**

**Considérant** que la Municipalité de Caplan a octroyé à DG Construction inc. le contrat de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal (résolution # 021-04-118);

**Considérant** les travaux exécutés en date du 30 novembre 2021;

**Considérant** la recommandation par certificat de paiement No 4 de l'architecte au dossier Pierre Bourdages;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers:

**Que** le conseil municipal approuve le paiement à l'entrepreneur DG Construction inc. au montant de 354 616.50 \$ (incluant les taxes) tel que le certificat de paiement No. 4 de Pierre Bourdages, architecte;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 12 – 349**

##### **15. REPORT DES TRAVAUX ADMISSIBLES AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

**Considérant** que la municipalité a conclu une convention d'aide financière avec le ministère des Transports, dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale; Volets redressement et accélération;

**Considérant** que les travaux ne seront pas achevés à l'intérieur de la période de 12 mois suivant la date apparaissant sur la lettre d'annonce du ministre tel que prévu à la convention;

**Considérant** que la municipalité à l'intention de terminer les travaux autorisés avant le mois d'octobre 2022;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers:

**Que** le conseil municipal accepte la recommandation du directeur des travaux publics pour permettre d'utiliser la convention financière avec le ministère des Transports afin de réaliser des travaux au printemps 2022.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 12 – 350**

##### **16. PROJET D'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS SPORTIFS – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

**Considérant** que l'entrepreneur en électricité, Électricité Carl Pichette, a rencontré du roc lors des excavations prévues au projet;

**Considérant** que l'ingénieur recommande les travaux en dépense contrôlés dans la demande de modification ME-01, au coût estimé à 7 000.00 \$, excluant les taxes;

**Considérant** que la méthode de travail et l'équipement proposés ont été négociés;

**Considérant** que l'ingénieur propose une demande de modification ME-02 au coût estimé à la baisse de 1 042.82 \$, excluant les taxes, pour l'annulation du raccordement du tableau de pointage qui n'est plus fonctionnel;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers:

**Que** le conseil municipal accepte la recommandation de l'ingénieur par le directeur des travaux publics, pour les travaux en dépense contrôlés dans la demande de modification ME-01, au coût estimé à 7 000.00 \$, excluant les taxes;

Que le conseil municipal accepte la recommandation de l'ingénieur par le directeur des travaux publics et permet la demande de modifications ME-02 au coût estimé à la baisse de 1 042.82 \$, excluant les taxes, pour l'annulation du raccordement du tableau de pointage qui n'est plus fonctionnel;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 12 – 351**

##### **17. FACTURE INTER CLÔTURES - CLÔTURES HALTE ROUTIÈRE**

**Considérant** le mauvais état des clôtures à la halte routière;

**Considérant** le besoin d'agir rapidement pour la sécurité des visiteurs;

**Considérant** la décision du directeur des travaux publics d'exécuter les travaux;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers:

**Que** le conseil municipal entérine l'achat d'une nouvelle clôture galvanisée et la main-d'œuvre pour le démantèlement de l'ancienne et la nouvelle installation,

**Que** le conseil municipal autorise de payer la facture # 020408 de Inter Clôture au montant de 6 394,80 \$, excluant les taxes;

Adopté.

### **RÉSOLUTION 021 – 12 – 352**

#### **18. APPEL D'OFFRES – DISPOSITION DE DIVERS ÉQUIPEMENTS**

**Considérant** que la Municipalité a publié un appel d'offres en novembre 2021 pour divers équipements à disposer (camion Sterling, tracteur Ford 7740, souffleur Blanchet, gratte sens unique Tenco, ensemble de déneigement Tenco pour camion, harnais de levage équipement GD et un réservoir à haut pour Zamboni);

**Considérant** que les plus hautes offres reçues sont :

- Camion Sterling : 25 500.00 \$
- Tracteur Ford 7740 : 5 377.00 \$
- Souffleur Blanchet : 6 279.00 \$
- Gratte sens unique Tenco : 157.00 \$
- Ensemble de déneigement Tenco pour camion : 4 500.00 \$
- Harnais de levage équipement GD : 117.00 \$
- Réservoir à eau pour Zamboni : 28.00 \$

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal de Caplan accepte les offres déposées pour les divers lots d'équipements à disposer au montant total de 41 958.00 \$, excluant les taxes;

Adopté.

### **RÉSOLUTION 021 – 12 – 353**

#### **19. MANDAT FIRME DE RECRUTEMENT RH<sub>2</sub>O – EMBAUCHE DG**

**Considérant** que la Municipalité de Caplan entreprend les démarches pour l'embauche d'une nouvelle personne à la direction générale;

**Considérant** que la firme de recrutement RH<sub>2</sub>O a déposé une proposition d'honoraires dont une copie a été transmise aux membres du conseil ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Mme Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accorde le mandat à la firme de recrutement RH<sub>2</sub>O pour le processus d'embauche à la direction générale;

**Que** le conseil municipal entérine l'acceptation de la proposition d'honoraires telle que déposée au montant de 2 700 \$ excluant les taxes et selon les modalités de la proposition;

Adopté.

### **RÉSOLUTION 021 – 12 – 354**

#### **20. UNIFORMISATION DU TITRE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

**Considérant** l'adoption du PL49, les gestionnaires municipaux travaillant sous le Code municipal et occupant la fonction de secrétaire-trésorière sont dès maintenant des greffiers-trésoriers;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal adhère au changement de titre de greffière-trésorière dès maintenant tel que la loi le prescrit;

Adopté.

## **RÉSOLUTION 021 – 12 – 355**

### **21. MISE À JOUR DES PRIX DE LOCATION POUR LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE**

**Considérant** que le prix des locations pour les cours de groupe a été établi dans le but de populariser nos nouvelles salles;

**Considérant** la pertinence d'ajuster les coûts de locations;

**Considérant** les recommandations de l'agente de développement local et culturel dans le présent dossier;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte la proposition de l'agente de développement local et culturel, soit d'ajuster les prix de location à la salle Multifonctionnelle;

Adopté.

### **22. AUTRES SUJETS**

#### **22.1 REMISE DES PRIX GAGNANTS CONCOURS DE PHOTOS 2021**

Le maire mentionne le nom des gagnants pour le concours de photos 2021. Puisqu'aucun gagnant n'est présent, les prix leur seront transmis par la poste.

## **RÉSOLUTION 021 – 12 – 356**

### **22.2 FÉLICITATIONS AU CLUB LES AMIS DE LA BAIE**

**Considérant** l'organisation de l'activité de Noël du 5 décembre dernier;

**Pour ce motif**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité :

**Que** le conseil municipal tient à féliciter le Club Les Amis de la Baie ainsi que Mme Nadine Arsenault, agente de développement local et culturel, pour le déroulement et l'organisation de l'activité de Noël 2021;

Adopté.

### **23. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS**

Le maire fait un cours résumé des dossiers de loisirs et voirie en cours.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions et commentaires furent émis.

## **RÉSOLUTION 021 – 12 – 357**

### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Mme Maude Brinck-Poirier la séance est ajournée au 21 décembre 2021.

Il est 20 h 58.

Unanimité.

---

Lise Castilloux, maire

---

Céline Leblanc Méthot, greffière-trésorière adjointe

*Je, Lise Castelloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*